Image not found or type unknown

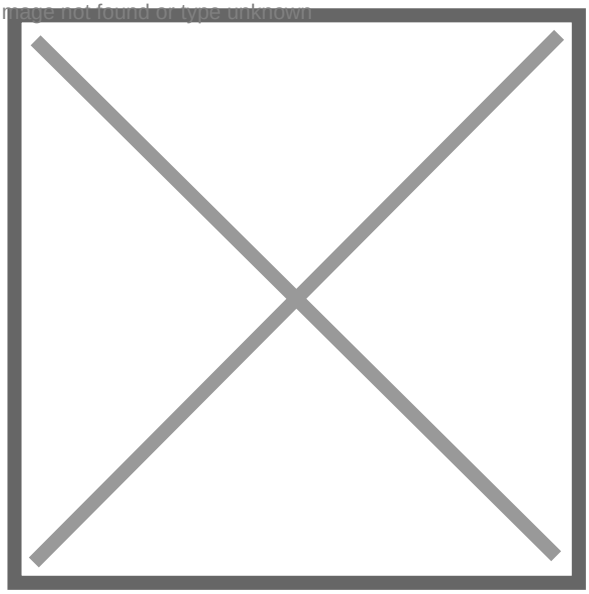

Comment casser un compromis de vente immobilier

Par **tyriam**, le **07/11/2008** à **18:42**

Bonjou,
Je m'adresse a vous dans le but d'avoir une information qui m'aiderais a y voir un peu plus clair.au mois de septembre nous avons signés un compromis de vente concernant l'acquisition d'un studio. Hors le 14 septembre en allant prendre des mesure pour ma cuisine, je me suis rendue compte qu'il y avait une fuite au plafon.cette fuite etait alors minime et pouvait etre réparée assez rapidement.En rendant les clefs le même jour même a l'agence j'ai signalée la fuite mentionnent qu'il regle cela rapidement avant que celle ci ne s'agrave. L'agence ma alors répondue qu'elle s'en occupée qu'il avait déjà eu un cas similaire au notre et qu'il ferait le necessaire et que la signature n'était que dans deux mois donc que je ne m'affole pas que cela serait reglé d'ici là.
Le 31 octobre, nous nous rendons a l'appartement et nous constatons que la fuite n'est plus minime, mais que cela c'est transformé en gros dégat des eaux, avec moisissure, et eaux sur un pan complet de mur, et de la loggia.
les meubles ont subis l'humidités et les deux BZ aussi.Nous sommes donc retournés a l'agence pour leur signaler a nouveau les dégats et leur dire qu'il était hors de question d'acheter un bien dans un état pareil.L'agence nous a répondue qu'elle attendais alors des nouvelles du syndic de l'immeuble pour savoir quels travaux il fallait prévoir et surtout quant cela serait fait.nous nous sommes donc rendu au syndic dans la minute qui a suivie, et celui ci nous a répondu qu'il attendais le rapport de l'expertise concernant l'etancheite de la terasse du voisin du dessus car il pensait que la fuite venée de là, car un voisin de notre etage avait le même soucis depuis quelques mois déjà mais au niveau de sa loggia. la dame que nous avons eu nous a dit que de toute façon cela ne serait pas réglée de suite car elle avait d'autre immeuble avec des etancheité a faire et que les entreprise de ce secteur étaient complete.Qu'il fallait qu'elle fasse une réunion extraordinaire avec les propriétaire car biensur il n'y avait pas de fond de réserve pour les urgences de ce type.donc en sommes que l'on

pouvez faire avec des serpillières, et qu'afforce de l'écouter on n'aurais pu envie d'acheter.A l'heure actuelle ou je vous écrit nous n'avons pas signer l'acceptation du pret, a cause de cela et a force de faire le syndic c'est fait remonté les bretelles par le vendeur et donc l'agence nous a dis que la réunion aurait lieu d'ici 15 jours pour voté les travaux.
commentpouvonsnousprocede

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **01:07**

Relisez bien le compromis et l'état évoqué de l'appartement.
Renseignez vous auprès d'un avocat pour savoir si la notion de "vice caché" peut être évoquée pour annulation du compromis.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés